

**Zeitschrift:** Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire  
**Herausgeber:** [s.n.]  
**Band:** 9 (2002)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Maitrès et écoles communales au moyen âge : le cas d'Yverdon, 14e-16e siècles  
**Autor:** Pibiri, Eva  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-22959>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# MAITRES ET ECOLES COMMUNALES AU MOYEN AGE

## LE CAS D'YVERDON, 14<sup>E</sup>–16<sup>E</sup> SIECLES

EVA PIBIRI

Les diocèses de Sion, de Genève et de Lausanne proposent, à la fin du Moyen Age, un paysage scolaire bien différent.<sup>1</sup> A Sion et Genève, les Chapitres, par l'entremise de leurs chantres, assument le monopole des responsabilités scolaires. Dans l'évêché de Lausanne, la situation est toute autre: l'école se présente – en grande partie – comme une institution communale gérée par les bourgeois.<sup>2</sup> Dans ce sens, la ville d'Yverdon représente un exemple privilégié de cette émancipation face à l'autorité religieuse.

L'école d'Yverdon apparaît pour la première fois dans les textes en 1327. A cette date, un chapelain – dom Pierre de Besançon, originaire de Franche-Comté – est qualifié de maître d'école.<sup>3</sup> A part cette brève mention, nous ignorons tout de l'établissement scolaire tenu par cet ecclésiastique. Nous perdons ensuite la trace de l'école yverdonnoise. Ce n'est qu'en 1408 qu'elle réapparaît, non plus sous l'égide religieuse, mais au sein des comptes communaux.<sup>4</sup> Le Conseil de ville, qui gère seul son établissement scolaire, engagera dès lors uniquement des enseignants laïques: les bourgeois tenaient sans doute à conserver la haute main sur une institution qui leur était devenue indispensable pour former des gens capables de faire fonctionner les organismes politiques et administratifs de la ville.

Les comptes communaux d'Yverdon permettent ainsi de suivre l'essor exceptionnel de l'institution scolaire yverdonnoise jusqu'à l'arrivée des Bernois en 1536. Cette documentation, ainsi que les manuels du Conseil, nous donne l'occasion de répondre à des questions fondamentales telles que le mode de recrutement des enseignants, leur rétribution, leur origine, leur formation, et leur intégration sociale au sein de la commune. Le cadre matériel de l'enseignement est aussi parfaitement connu et montre l'implication financière de la ville. L'identité socio-culturelle des élèves d'Yverdon, ainsi que les matières enseignées n'apparaissant pas ou peu dans les comptes, nous n'aborderons pas ces problèmes pour nous concentrer sur les maîtres.

## UN RECRUTEMENT EXTERIEUR

Le Pays de Vaud ne proposant aucune université, ni même la moindre école supérieure avant 1537,<sup>5</sup> il est particulièrement difficile de trouver des enseignants. Pour combler ce manque, la ville d'Yverdon effectue son recrutement auprès de l'université la plus proche, Dole, fondée en 1422 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne.<sup>6</sup> A son inauguration en 1423, cet établissement fit parvenir des lettres, entre autres, aux villes de Berne, Lausanne et Fribourg, afin de convier maîtres et élèves.<sup>7</sup> Cette propagande a été efficacement menée, car dès 1426, le Conseil d'Yverdon charge un frère mineur de Grandson, Jean Clementy, de se rendre à Dole et de revenir avec un bon maître.<sup>8</sup> Depuis cette date, nous trouvons régulièrement, jusqu'en 1451, des mentions de la cité universitaire dans les comptes communaux lorsqu'il s'agit de chercher un enseignant. Les villes du Pays de Vaud ont toutes leur terrain d'investigation privilégié: Dole revient souvent dans les textes, mais Moudon va aussi recruter ses maîtres à Salins, et le Conseil de Lausanne fait parfois des recherches en Maurienne.<sup>9</sup> Le Conseil yverdonnois déploie une grande prudence lorsque l'enseignant ne peut fournir les preuves matérielles de son grade universitaire: ainsi, en 1431, la commune renvoie vers Dole Jean Mongeti afin qu'il en rapporte son diplôme de bachelier.<sup>10</sup> Certains maîtres proposent eux-mêmes leurs candidatures au Conseil d'Yverdon, ils sont toutefois rarement engagés, car ils inspirent méfiance et suspicion. Par exemple, en 1499, un régent, dont le nom n'est pas mentionné, arrive à Yverdon muni de deux lettres de recommandation: la première de l'official de Lausanne et la seconde de Michel de Saint-Cierges, licencié et professeur ès lois, qui a cumulé les charges importantes jusqu'à faire partie, en 1492, du Conseil de la ville de Lausanne.<sup>11</sup> La qualité de ces références ne plaideront toutefois pas en sa faveur; la commune d'Yverdon est très claire à ce sujet, elle ne veut pas d'un maître «qui n'a pas un sou vaillant», qui serait à la charge de la ville; les capacités du pauvre requérant ne semblent pas avoir été prises en considération. Le Conseil communal choisit seul les maîtres qui enseigneront à Yverdon: les nobles seigneurs, les notaires et les marchands ou artisans qui forment ses rangs sont sans doute à même, par leur culture, de juger de la qualité des candidatures.<sup>12</sup>

## EMOLUMENTS, ECOLAGES ET DISPENSES FISCALES

Les salaires des enseignants qui officient à Yverdon figurent régulièrement dans les comptes communaux. Nous pouvons ainsi suivre la fluctuation des rémunérations sur près de 150 ans. En effet, les rétributions sont loin d'être

uniformes au début du 15<sup>e</sup> siècle. Certains enseignants touchent 10 livres 16 sous par an, d'autres 6 livres. Les textes n'expliquent pas le pourquoi de ces différents taux; nous pouvons tout au plus observer que Jean Mathie perçoit 10 livres 16 sous entre 1428–1434 et que dans cette même période Jean Mongeti (1431), Guillaume (1432) et Renaud (1434) enseignent eux-aussi, mais ne touchent que 6 livres par an.<sup>13</sup> Cette diversité dans les salaires peut trouver sa source, soit dans une hiérarchie entre les maîtres: l'enseignant titulaire perçoit plus que le maître inférieur, soit dans la formation des régents. En effet, Jean Mathie est détenteur d'une licence universitaire alors que Jean Mongeti n'est que bachelier. Le fait que Jean de Barbasia – lui aussi maître ès arts – perçoive 10 livres 16 sous en 1425, peut étayer cette hypothèse. En l'absence d'autres informations, nous ne pouvons rien affirmer pour Yverdon, mais cette structure à deux niveaux est présente dans l'école de Genève. En 1513, les syndics genevois stipulent que maître Essserton, licencié ès arts de la Sorbonne, recevra deux tiers des gages alors que Mandrillon, bachelier, n'en recevra qu'un tiers.<sup>14</sup> Si une telle organisation a existé à Yverdon, elle n'a pas duré car il n'y aura plus qu'un enseignant à l'école. Dans les rares cas où deux maîtres exercent de concert, la ville ne paiera qu'un seul salaire. Après le départ de Jean Mathie, en 1434, les rémunérations se fixeront à 6 livres jusqu'en 1534. Quelques rares écarts sont observés qui peuvent sans doute être attribués à la capacité d'un maître à négocier son salaire à la hausse. Toutefois, de 1470 à 1475, Ferricus Flocourt – alors que ses émoluments se montent à 6 livres depuis 1457 – ne reçoit plus que 3 livres par an: une épidémie de peste (1468), une inondation (1470), la sécheresse (1472) et les guerres de Bourgogne (1474–1475)<sup>15</sup> ont probablement dû réduire de beaucoup le nombre des élèves qui fréquentent l'école yverdonnoise, contribuant ainsi à la baisse de salaire de Ferricus. Après cette dure période, ce maître retrouvera ses gages habituels de 6 livres. Aucun texte normatif n'expose clairement que le montant des émoluments est lié à la fréquentation des cours, mais à Genève, en 1475, le Conseil de ville adopte cette mention.<sup>16</sup>

Parallèlement au salaire annuel versé par la commune, les maîtres d'Yverdon perçoivent des écolages de la part des parents d'élèves. Nous ignorons quand cette taxe scolaire est entrée en vigueur et son montant. Ce genre d'informations nous échappent totalement, car les maîtres traitaient directement avec les familles sans passer par le Conseil de ville. Les comptes yverdonnois ne mentionnent qu'à une seule reprise la taxe scolaire, d'ailleurs dans un cas tout à fait particulier. En effet, en 1450, le maître Bertrand Roullandi dépose une plainte contre Jean Chassot car ce dernier n'a pas réglé l'écolage pour ses enfants. Afin d'obtenir son dû, Bertrand Roullandi fait demander au châtelain de Moudon – juge et président de la cour d'appel du bailliage de Vaud –

d'envoyer le huissier d'Yverdon au mauvais payeur afin qu'on réquisitionne une de ses vaches.<sup>17</sup> Yverdon n'est pas la seule ville où l'écolage est en vigueur; tant à Lausanne qu'à Moudon et Genève,<sup>18</sup> les maîtres ont recours à ce procédé pour compléter leur salaire. Le Conseil lausannois décide même, en 1467, que les parents se chargeraient désormais seuls de l'éducation de leurs enfants. La ville cesse de verser un salaire aux enseignants qui vivront uniquement des taxes scolaires perçues dans les familles.<sup>19</sup>

L'introduction de la taxe scolaire à Yverdon est peut-être à mettre en relation avec la fluctuation des salaires du début du 15<sup>e</sup> siècle. A l'instar de Genève qui prônait la gratuité des cours en 1429,<sup>20</sup> Yverdon a sans doute assumé seule au départ les charges scolaires. Par la suite, les élèves augmentant, ainsi que les dépenses générales, la ville a probablement décidé de partager la responsabilité de l'instruction avec ses concitoyens. Ceci pourrait expliquer que les salaires baissent de 10 livres 16 sous à 6 livres vers 1430.

En sus du salaire annuel et des écolages, les maîtres étrangers qui enseignent à Yverdon bénéficient d'avantages fiscaux non négligeables. En effet, ils sont dispensés de payer les impôts communaux, tout comme les autres fonctionnaires de la ville. Cette exonération n'est toutefois valable que durant le mandat du maître. Si ce dernier décide de rester à Yverdon après avoir quitté sa charge, il sera alors soumis aux taxes.<sup>21</sup>

## ORIGINE ET FORMATION DES MAITRES

Une étude prosopographique complète des maîtres d'Yverdon n'est pas envisageable aux vues des informations fragmentaires qui nous sont parvenues dans les comptes communaux. L'origine et la formation des enseignants ne sont que rarement mentionnées par le comptable qui n'a pas besoin de ces informations pour prendre note des dépenses dévolues à l'école. Fort heureusement, les maîtres inscrivent parfois ces indications lorsqu'ils rédigent leurs quittances de salaires. Ainsi, sur les 28 maîtres qui se sont succédés à Yverdon, nous connaissons l'origine de douze d'entre eux. Leur provenance géographique se situe pour la plupart dans un arc relativement proche, privilégiant la Bourgogne et la Franche-Comté:<sup>22</sup> Etienne Barodelli et Humbert Cuyneti viennent du diocèse de Besançon, Etienne Burjot d'Orgelet-le-Bourget; Jean de Chardonnay arrive, quant à lui, du diocèse d'Autun, Ferricus Flocourt du Faucigny et Mathieu Bartholomei de Dijon. Certains enseignants viennent de beaucoup plus loin, c'est le cas de Jean Mongeti, originaire du diocèse de Sens, et de Jean Mathie qui dit être natif de Westkappel, en Hol-

Jean de Barbasia est lausannois, Jacques Cucheti yverdonnois tout comme dom Jean Regnerii, ecclésiastique d'Yverdon, qui ne fait qu'un court remplacement dans l'école communale; Nicod de Chagnea, enfin, semble être originaire de la région d'Yverdon, plus précisément du petit village de Chanéaz. Cette forte présence de maîtres étrangers, provenant de régions somme toute voisines d'Yverdon, découle assurément des bonnes structures d'enseignement secondaire qui s'y trouvent dès le début du 15<sup>e</sup> siècle. Outre l'université de Dole, Dijon possédait aussi une école renommée qui comprenait six régents.<sup>23</sup> Le facteur financier et pratique ne doit cependant pas être écarté. En effet, il est plus simple et moins dispendieux pour la commune d'effectuer le recrutement non loin d'Yverdon.

Les renseignements sur la formation des maîtres sont encore moins abondants; seuls cinq d'entre eux nous dévoilent leur grade:<sup>24</sup> Jean Mathie est licencié ès arts, tout comme Jean de Chardonnay et Jacques Cucheti. Jean de Barbasia porte le même titre, mais il est en plus bachelier en droit. Jean Mongeti, pour sa part, est bachelier de l'université de Dole. Sans pour autant nous donner une idée précise des qualifications du personnel enseignant, il semble évident que ces titres sont plutôt modestes. En effet, la Faculté des arts constituait l'échelon le plus bas des études universitaires: il fallait obligatoirement la fréquenter avant de pouvoir s'orienter vers les matières plus prestigieuses comme la théologie, la médecine et le droit. Les étudiants de condition modeste s'arrêtaient souvent après l'obtention de leur licence ès lettres, faute de moyens pour continuer un cursus long et coûteux. Les détenteurs de grades supérieurs prétendaient d'ailleurs à des postes bien plus lucratifs et prestigieux que l'enseignement primaire.

## UNE GRANDE MOBILITE

Les enseignants médiévaux des petites écoles présentent la caractéristique d'être particulièrement enclins au déplacement. La commune d'Yverdon, ni même les autres villes romandes, ou européennes, n'échappent à ce problème.<sup>25</sup> Les comptes yverdonnois nous permettent de suivre le va-et-vient des différents maîtres qui ont officié dans cette ville. Force est de constater que sur les 28 enseignants qui se succèdent à Yverdon de 1426 à 1536, rares sont ceux qui prolongent leur séjour au-delà de trois ans. Seuls cinq maîtres dérogent à la règle et se fixent au bord de la Thièle pour une période plus importante:<sup>26</sup> Jean Mathie de 1428 à 1434, Bertrand Roullandi de 1447 à 1451 et Jean de Chardonnay de 1490 à 1494. Les deux autres enseignants concernés passent à Yverdon la plus grande partie de leur existence et de leur carrière. Ferricus Flocourt ■ 71

s'établit, en effet, à Yverdon en 1457 et restera à son poste jusqu'en 1486, quant à Jacques Cucheti, natif d'Yverdon, il y enseignera de 1502 à 1534.

Le recours à la comptabilité d'autres communes nous a permis de suivre deux maîtres dans leurs déplacements, que ce soit dans le Pays de Vaud ou en Valais. Ainsi, Jean de Barbasia, enseigne à Lausanne, sa cité natale, en 1425, mais en 1426, nous le retrouvons à Yverdon.<sup>27</sup> Il n'y reste que neuf mois et quitte la ville alors qu'il a déjà perçu son salaire annuel. Cette rupture de contrat débouchera sur un procès encore en cours trois ans plus tard. Nous perdons sa trace jusqu'en 1428. A cette date, Jean de Barbasia exerce en tant que juré du chapitre de Sion.<sup>28</sup> Il laisse cependant le Valais car, en 1438, il officie en tant que juré de l'official de Lausanne.<sup>29</sup> Il a sans doute choisi de ne plus enseigner pour se livrer au notariat, activité beaucoup plus rentable. Nous le retrouvons ainsi propriétaire de deux jardins potagers à Lausanne, d'une planche de vigne située à Pully et d'une petite maison à la Cité.<sup>30</sup> Il restera à Lausanne jusqu'à sa mort en 1467. Il laisse deux enfants: Jean, qui sera à son tour juré de l'official, et une fille nommée Marie.<sup>31</sup>

Le second exemple concerne Jean de Chardonay du diocèse d'Autun. Ce maître enseigne à Yverdon de 1490 à 1494 et y épouse en 1491 Marguerite Vulliemin, fille d'un bourgeois aisé de la ville.<sup>32</sup> Il quitte son poste en octobre 1494 car l'école a été fermée pendant six mois à cause d'une épidémie de peste: il n'a donc reçu que la moitié de son salaire.<sup>33</sup> Il réside encore à Yverdon en 1495, puis officie à Moudon en 1499.<sup>34</sup> Il n'y reste pas et en 1500 déjà, il se trouve à Lausanne.<sup>35</sup> Jean ne prolonge guère son séjour et retourne à Moudon autour de 1504.<sup>36</sup> Il s'achète une maison avec un jardin pour 400 florins et un petit verger. Il renonce à l'enseignement en 1507 et s'éteint entre 1509 et 1511, auprès de sa femme et de ses six enfants.<sup>37</sup>

Cette forte mobilité, engendrée par les maigres conditions de vie des enseignants et par le paiement en retard des salaires et des écolages, fait partie intégrante du quotidien des maîtres. Ces derniers sont sans cesse à l'affût d'une meilleure opportunité qui les mène d'une ville à une autre au gré de la demande. Les communes, en manque de maîtres, n'hésitent en effet pas à détourner l'enseignant du bourg voisin en lui proposant de meilleures prestations.<sup>38</sup> La situation se décline sur le même modèle en France,<sup>39</sup> ce qui explique la présence de nombreux maîtres originaires d'Outre-Jura dans les écoles romandes. Les enseignants qui parviennent à un niveau de vie confortable le doivent à un bon mariage ou à une activité annexe comme le notariat.

## LOCAUX SCOLAIRES

Le Conseil d'Yverdon ne possède pas d'établissement scolaire fixe au début du 15<sup>e</sup> siècle et se voit contraint de recourir à des maisons de locations pour abriter les maîtres et les élèves. Le siège de l'école change ainsi de place très régulièrement au gré des besoins des propriétaires et des moyens financiers de la ville. Entre 1413 et 1455, l'école se déplace au cœur de la ville à neuf reprises. Au début des locations, le Conseil verse l'argent du loyer au régent, afin qu'il règle le propriétaire; par la suite, le syndic se charge de cette transaction, sans doute aux vues de l'extrême mobilité des maîtres. La ville ne souhaitait pas voir partir l'enseignant avec l'argent de la location. Il faut attendre 1454 pour que la commune se décide à acquérir une maison pour avoir enfin une école fixe. Pour ce faire, la ville emprunte 100 livres au recteur de l'hôpital d'Yverdon.<sup>40</sup> La maison n'est toutefois pas habitable dans l'immédiat et de nombreux travaux de réfections sont entamés qui se termineront définitivement en 1459. Les plus grandes réparations, entreprises en 1455, représentent ainsi 14,4 pour cent du budget annuel de la commune.<sup>41</sup> C'est donc un investissement considérable pour la ville, mais qui a eu une influence des plus bénéfique. Logés de manière convenable et pouvant pratiquer l'internat – qui arrondissait sensiblement leurs revenus – les maîtres s'établissent durablement dans la nouvelle école, et les départs précipités cessent totalement.

Yverdon n'est pas la seule à acquérir des locaux pour abriter l'école: Genève en possède déjà en 1429,<sup>42</sup> Lausanne en 1454,<sup>43</sup> Orbe en 1461<sup>44</sup> et Moudon avant 1475.<sup>45</sup>

## CONCLUSION

Les comptes communaux nous ont permis de démontrer que l'école d'Yverdon dépend uniquement du Conseil. Ce dernier recrute et engage les maîtres, les rétribue et les loge. La ville veille jalousement sur cette autonomie et, pour ce faire, choisit uniquement des maîtres laïques. Preuve en est le recours à un enseignant ecclésiastique en une unique occasion entre 1426 et 1536, alors que le maître titulaire quitte Yverdon précipitamment à la suite du terrible incendie qui ravage la ville en juillet 1456. Pour ne pas laisser les enfants sans leurs cours, la ville fait appel à un prêtre d'Yverdon, Dom Jean Regnerii, mais elle effectue au plus vite des recherches pour doter l'école d'un autre enseignant. Dom Regnerii ne fera ainsi qu'un court remplacement à la tête de l'école municipale.<sup>46</sup> Les rôles sont bien partagés au sein de la ville, à côté de l'école ■ 73

communale, le clergé offre un enseignement particulier. En effet, ce dernier rémunère et loge un maître de chant pour inculquer aux enfants – souvent aspirants à l'état ecclésiastique – le chant liturgique, l'art de la musique et du service religieux. A Yverdon, les maîtres de chant sont souvent des prêtres,<sup>47</sup> à Lausanne, où une telle fondation existe aussi, les enseignants sont obligatoirement des ecclésiastiques.<sup>48</sup>

Si l'institution scolaire yverdonnoise est indéniablement établie à la fin du Moyen Age, les enseignants ne bénéficient, quant à eux, pas encore d'un statut bien reconnu: leur salaire n'est guère élevé et leur situation financière ne semble pas des plus florissantes aux vues des nombreux dons concédés par le Conseil aux maîtres en difficulté.<sup>49</sup> Paradoxalement, les régents jouissent d'une grande considération au sein de la ville. Les marques de déférence se manifestent, entre autres, par un *joyeux avènement* à leur arrivée en ville ou par leur présence dans les délégations qui accueillent les hôtes de marque à Yverdon.

Le 15<sup>e</sup> siècle marque toutefois un tournant dans l'histoire de l'institution scolaire yverdonnoise. Après de longues décennies de locaux scolaires itinérants, l'achat, en 1454, de la maison d'école pose la première pierre d'une stabilité tant des bâtiments que des enseignants. De même, la mise en place de rémunérations fixes, ainsi que l'introduction de l'écolage, s'inscrivent dans ce mécanisme de progression et d'affirmation de l'école yverdonnoise. Cette prise de conscience de la part de la municipalité, face à l'importance de l'éducation, voit le jour conjointement à de nombreuses améliorations sanitaires et économiques: deux nouvelles boucheries sont construites, ainsi qu'une tuilerie, un nouveau four et des canalisations pour amener l'eau potable en ville. Yverdon devient une ville prospère au cour du 15<sup>e</sup> siècle: les foires se multiplient et le commerce de draps génère une forte activité.<sup>50</sup> Les marchands ont à tenir leurs livres de comptes et rédiger leurs quittances. De même, la commune doit se donner les armes pour former des concitoyens qui pourront remplir les diverses fonctions de son administration.

Cette expansion des structures scolaires prend effet d'une façon homogène dans le Pays de Vaud où de nombreuses villes, comme Genève, Lausanne, Orbe et Moudon, se munissent à la même période de bâtiments dévolus à l'école.

Bien avant la Réforme, la région est ainsi dotée d'un réseau de petites écoles étendu<sup>51</sup> assurant la diffusion des bases de l'éducation dans la population.

## Notes

- 1 Pour plus d'informations sur le sujet et pour les références d'archives qui ne peuvent être mentionnées ici exhaustivement faute de place, je me permets de renvoyer à mon ouvrage: Eva Pibiri, *Sous la férule du maître. Les écoles d'Yverdon (14e–16e siècles)*. Avec une étude de Pierre Dubuis, «Les écoles en Suisse Romande à la fin du Moyen Age», Lausanne 1998. – *Liste des abréviations utilisées dans l'article*: ACM Archives communales de Moudon, ACV Archives cantonales vaudoises, ACY Archives communales d'Yverdon, AVL Archives de la ville de Lausanne.
- 2 Dubuis (voir note 1), 10–13.
- 3 ACY, P1, Parchemins Ville, 1309–1399, Y CXX. A Moudon, une école est déjà attestée en 1363 (Bernard de Cérenville, Charles Gilliard, *Moudon sous le régime savoyard*, Lausanne 1929, 268); à Lausanne en 1381 (Ernest Chavannes, *Manuels du Conseil de Lausanne de 1383 à 1564*, Lausanne 1881, 190); à Cossonay en 1419 (Louis de Charrière, «Chronique de la ville de Cossonay», *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande*, 1ère série, V [1847], 57), et à Orbe en 1421 (Samuel Walter Poget, *Les écoles et le collège d'Orbe, étude historique d'après les archives locales*, Lausanne 1954, 17).
- 4 Les comptes communaux d'Yverdon débutent en 1379. Le dépouillement a été effectué jusqu'en 1537. Le premier et le dernier compte sont en français, alors que tous les autres sont rédigés en latin. Ils sont consultables aux Archives communales d'Yverdon sous la cote Ba 1–20. Désormais, «compte communal» sera abrégé c. c. Les termes «maître» et «régent» sont utilisés sans distinction.
- 5 Date de la création de l'Académie de Lausanne.
- 6 Jacky Theurot, «L'Université de Dole au XVe siècle», *Société d'émulation du Jura; travaux* (1981–1982), 506 sq.
- 7 Henri Beaune, Jean d'Arbaumont, *Les universités de Franche-Comté. Gray, Dole Besançon*, Dijon 1870, XXII.
- 8 ACY, Ba 3, c. c., 1425–1426, fol. 9 r.
- 9 Dubuis (voir note 1), 28.
- 10 ACY, Ba 4, c. c., 1430–1431, fol. 4 v.
- 11 AVL, D 3, Registres de la ville de Lausanne pour 1483–1494, p. 792 et Maxime Reymond, *Les dignitaires de l'Eglise Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536*, Lausanne 1912, 438.
- 12 Roger Déglon, *Yverdon au Moyen Age (XIIIe–XVe siècle). Etude de la formation d'une commune*, Lausanne 1949, 314 sq.
- 13 Voir les tableaux complets des salaires des enseignants dans Pibiri (voir note 1), 74–76.
- 14 Jules Vuy, «Notes historiques sur le Collège de Versonnex et documents inédits relatifs à l'instruction publique à Genève, avant 1535», *Mémoires de l'Institut national genevois* 11–12 (1866–1868), 19.
- 15 Déglon (voir note 12), 335; Léon Michaud, *Yverdon à travers son passé*, Yverdon 1969, 11; Charles Gilliard, «Yverdon et les guerres de Bourgogne», *Pages d'histoire vaudoise*, Lausanne 1959, 32.
- 16 *Registre du Conseil de Genève*, publié par Emile Rivoire et al., II, Genève 1906, 401 sq.
- 17 ACY, Ba 6, c. c., 1449–1450, fol. 21 v.
- 18 Cérenville/Gilliard (voir note 3), 650; *Registres du Conseil de Genève*, III, Genève 1911, 251.
- 19 Chavannes (voir note 3), 70–73.
- 20 Vuy (voir note 14), 11.
- 21 Pibiri (voir note 1), 91–93.
- 22 Pour plus d'informations voir Pibiri (voir note 1), 97–99.
- 23 Theurot (voir note 6), 494.
- 24 Pour les détails voir Pibiri (voir note 1), 99–101.

- 25 Voir à ce sujet Dubuis (voir note 1), 19–21; Gherardo Ortalli, *Scuole, maestri e istruzione di base tra Medioevo e Rinascimento: il caso veneziano*, Venezia 1993, 16; Dominique Viaux, «L'école élémentaire dans les pays bourguignons à la fin du Moyen Age (XIVe–XVe siècles)», *Annales de Bourgogne* 59 (1987), 14; Sylvette Guilbert, «Les écoles rurales en Champagne au XVe siècle», *Les entrées dans la vie: initiations et apprentissages*, Actes du congrès de l'association des médiévistes de l'enseignement supérieur, Nancy 1981, 132 sq.
- 26 Pour ce qui suit voir Pibiri (voir note 1), 101–107.
- 27 Chavannes (voir note 3), 71; ACY, Ba 3, c. c., 1425–1426, fol. 13 r.
- 28 Archives d'Etat du Valais, Donum Genavense, 167. Je tiens à remercier Madame Chantal Ammann-Doubliez pour m'avoir communiqué cette information.
- 29 AVL, Poncer, Saint-Paul, 44; ACV, CVa, no 1976.
- 30 AVL, Chavannes, D 214, compte pour 1450–1451, fol. 1 v; AVL, Poncer, Hôpital de la Vierge Marie de Lausanne, reconnaissance, no 70; ACV, CVI j, no 773.
- 31 ACV, Dg 90/3, registre de Pierre Deneschel, notaire du district de Lausanne, fol. 90 r; ACV, CVa, no 2263 et no 2279; CVb, no 726 et no 727; CVI c, no 217; ACV, CVI j, no 760.
- 32 ACM, M 1902.
- 33 ACY, Ba 12, c. c., 1493–1494, fol. 42 r.
- 34 ACM, M 1986.
- 35 Chavannes (voir note 3), 74.
- 36 ACM, DBBC, 317.
- 37 ACM, M 2050; M 2055; M 2060; M 2177, M 2185.
- 38 Cérenville/Gilliard (voir note 3), 649; Jean-François Poudret, «Les Etats de Vaud», *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, l'Histoire vaudoise*, vol. 4, Lausanne 1973, 93.
- 39 Viaux (voir note 25), 14 sq; Guilbert (voir note 25), 132 sq.
- 40 ACY, Bb 2, comptes de l'hôpital, 1453–1454, fol. 13 v.
- 41 Pibiri (voir note 1), 166, 210.
- 42 Vuy (voir note 14), 7–9.
- 43 Dubuis (voir note 1), 38–40.
- 44 Poget (voir note 3), 109 sq.
- 45 Cérenville, Gilliard (voir note 3), 639 sq.
- 46 Pibiri (voir note 1), 73.
- 47 *Ibid.*, 134–145. Il s'agit de la maîtrise des Innocents, documentée depuis 1441.
- 48 Chavannes (voir note 3), 75.
- 49 Pour les dons voir Pibiri (voir note 1), 86–91.
- 50 Déglon (voir note 12), 258–261, 301–305.
- 51 Dubuis (voir note 1), 7.

## **ZUSAMMENFASSUNG**

### **STÄDTISCHE LEHRER UND SCHULEN IM MITTELALTER. DAS BEISPIEL YVERDON (14.-16. JAHRHUNDERT)**

Die Diözesen Sitten, Genf und Lausanne stellten am Ende des Mittelalters unterschiedliche Schullandschaften dar. Die Kapitel von Sitten und Genf hatten, vermittelt durch ihre Kantore, das Monopol auf die Verantwortlichkeit über die Schulen. Im Bistum Lausanne dagegen finden wir eine ganz andere Situation vor: Die Schule präsentiert sich dort weitgehend als eine von den Stadtbürgern geführte Institution. In diesem Sinn stellt auch die Stadt Yverdon ein hervorragendes Beispiel für die Emanzipation von der kirchlichen Autorität dar. Die städtischen Rechnungen zeigen klar, dass der Stadtrat die Lehrer allein einstellte und dass seine Wahl jeweils auf Laien fiel. Zweifellos ging es ihm dabei um die Erhaltung der Kontrolle über eine Institution, die für die Ausbildung von Männern, die fähig waren, die städtische Politik und Verwaltung in Gang zu halten, zuständig war. Darüber hinaus erlauben Informationen über die Entschädigung der Lehrer, über ihre Herkunft, ihre Ausbildung, ihre soziale Integration in der städtischen Kommune und über den materiellen Rahmen des Unterrichtswesens einen Überblick über das Schulwesen von Yverdon sowie über dessen aussergewöhnlichen Aufschwung bis zur Ankunft der Berner im Jahre 1536 zu geben.

*(Übersetzung: Katja Hürlimann)*